

Conseil municipal du jeudi 8 avril 2021

Compte-rendu de séance

L'an deux mille vingt et un, le huit avril, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique dans la salle de motricité du groupe scolaire en raison de la crise sanitaire, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Hugues TRUDET, Maire de la commune.

Etaient présents :

Mesdames : Valérie BESANÇON, Carole COINTET-JUSSIAUX, Anne DHOTE et Corinne PETIT.

Messieurs : Jacky AVIS, David BALLETT, Georges BINET, Jean-Jacques CLAUSSE, Jean-Philippe DEVEVEY, Jean-Marie DOLLAT, Hugues TRUDET et Hamza ZENNOUD.

Procuration : Catherine MÉRIAUX à Hugues TRUDET

Absents excusés : Myriam MOTTIEZ et Daniel CUENOT

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal. Madame Valérie BESANÇON est candidate ; elle est désignée à l'unanimité.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte à 20h15.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'observer une minute de silence en mémoire de Madame Marie-Claude MESNIER, domiciliée 8 impasse Saucenet, décédée l'âge de 73 ans le 5 avril 2021.

I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du vendredi 26 février 2021

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 26 février 2021.

II. Attribution du Maire

o Adhésion au service de missions temporaires du centre de gestion du Doubs

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion du Doubs a créé en 2001 un service de missions temporaires afin de pallier l'absence momentanée de personnels territoriaux ou pour des besoins occasionnels.

La commune a eu recours à plusieurs reprises à ce service depuis son adhésion en 2003.

Le maire précise que le CGD contribue au recrutement des personnels et assure leur gestion administrative et financière pour le compte de la commune. Pour cela, la commune s'acquitte de frais de gestion à hauteur de 5% de la masse salariale.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, donne son accord et autorise le Maire, en cas de besoin, à recourir à ce service mis en place par le Centre de Gestion du Doubs.

○ Rappels calendaires

Avant de passer la parole à Jean-Marie DOLLAT, Adjoint aux finances, le Maire rappelle quelques dates importantes :

- Conseil municipal le jeudi 20 mai ;
- Bike and Run le dimanche 23 mai sous réserve des conditions sanitaires ;
- Manifestation de l'association « Bonne Route » le samedi 29 mai sous réserve des conditions sanitaires ;
- Elections régionales et départementales les dimanches 13 et 20 juin sous réserve de confirmation.

S'agissant des élections, le Maire attend des instructions de la part de la préfecture, notamment au regard du contexte sanitaire actuel lié à la crise du Coronavirus. Il précise néanmoins qu'il conviendra de prévoir deux gardes de scrutin (deux urnes). La commune sollicitera les jeunes électeurs au titre d'une participation citoyenne. La question de la délocalisation du bureau de vote au sein du groupe scolaire est posée.

III. Attribution du Président de séance

- Approbation du compte administratif 2020 et concordance avec le compte de gestion du budget communal

Sous la présidence de Jean-Marie DOLLAT, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

Budget communal 2020			
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé de l'exercice	404 500,93 €	467 436,51 €	62 935,58 €
Report exercice antérieur		302 537,11 €	302 537,11 €
Total	404 500,93 €	769 973,62 €	365 472,69 €

Solde d'exécution 2020 (+ 62 935,58 €) + report 2019 (+ 302 537,11 €)
Soit un excédent de clôture de : 365 472,69 €

Budget communal 2020			
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé de l'exercice	243 220,79 €	147 515,88 €	-95 704,91 €
Report exercice antérieur		30 912,13 €	30 912,13 €
Total	243 220,79 €	178 428,01 €	-64 792,78 €

Solde d'exécution 2020 (- 95 704,91 €) + report 2019 (30 912,13 €)
Soit un déficit de clôture de : - 64 792,78 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le compte administratif 2020.

IV. Délégations de fonction accordées aux adjoints

IV.1 Adjoint aux finances, achats et transition écologique

○ Affectation des résultats de l'année 2020 au BP 2021

Jean-Marie DOLLAT, Adjoint aux finances, présente aux membres du Conseil municipal la proposition de la commission des finances concernant l'affectation des résultats de la section de fonctionnement.

Il rappelle que le résultat d'investissement doit, obligatoirement, resté en investissement. En cas de déficit, il convient naturellement de le couvrir en priorité l'année suivante à l'aide de la section Fonctionnement.

Il y a donc lieu de couvrir le déficit de 64 792,78 € au compte 1068 en recettes d'investissement à partir du résultat dégagé en 2020.

Sera reporté (ligne 001 de la section investissement en dépense) le déficit d'investissement de 64 792,78€. Le solde disponible, soit 300 679,91€, pourra être affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 de la section recettes de fonctionnement), et 0 € à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001 de la section dépenses d'investissement).

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice comme proposé, à savoir :

BUDGET COMMUNAL			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	62 935,58 €	Résultat de l'exercice	-95 704,91 €
Résultat antérieur reporté	302 537,11 €	Résultat antérieur reporté	30 912,13 €
TOTAL communal	365 472,69 €	TOTAL communal	-64 792,78 €
Résultat de clôture	300 679,91 €		

Soit au budget communal :

Autofinancement : 300 679,91 € Compte 002 (Recettes de fonctionnement)
Affectation à la réserve: 64 792,78 € Compte 1068 (Dépenses d'investissement)

○ Taux d'imposition pour l'année 2021

Jean-Marie DOLLAT rapporte ensuite les propositions de la commission des finances pour les taux d'imposition 2021.

Il explique d'abord l'évolution de la législation suite à la dernière loi de Finances. Les taux communaux et départementaux de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont désormais fusionnés en un seul taux qui va permettre un rééquilibrage des rentrées financières compensant partiellement la suppression de la taxe d'habitation.

Il est proposé d'augmenter les taux de la taxe foncière (propriétés bâties et non bâties) de 3% par rapport à ceux de 2020, ce qui conduirait à un effort fiscal supplémentaire moyen par foyer d'environ 10 €/an.

Cette augmentation se justifie par les besoins d'investissement de la commune.

Monsieur la Maire précise aussi que l'obtention des subventions pour ces projets et leur montant sont conditionnés à l'effort fiscal de la collectivité. A une commune à fiscalité faible, des subventions moins importantes sont attribuées.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'augmenter les taux d'imposition de 3% pour la taxe foncière bâti et de 3% pour la taxe foncière non bâti par rapport à 2020.

Considérant la fusion des parts communale et départementale de la taxe foncière des propriétés bâties et leurs affectations aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les taux communaux 2021 sont :

Taxe foncière (bâti)	Taxe foncière (non bâti)
35,25	31,77

○ Budget primitif de l'année 2021

L'adjoint au Maire chargé des finances présente le budget primitif communal pour l'exercice 2021. Il explique les règles de sa construction et indique où s'inscrivent les affectations des montants venant des reports du compte administratif 2020.

SECTION DE FONCTIONNEMENT BP2021		
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	132 400,00 €
012	Charges de personnel	158 081,00 €
014	Atténuation de produits	10 000,00 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	16 248,00 €
023	Virement à la section d'investissement	300 683,91 €
042	Opérations d'ordre entre section	41 081,00 €
65	Autres charges de gestion courante	104 680,00 €
66	Charges financières	10 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	4 200,00 €
68	Dotations aux provisions	- €
	Total	777 873,91 €

RECETTES		
002	Excédent antérieur reporté	300 679,91 €
013	Atténuation de charges	500,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	23 836,00 €
70	Produits des services	43 450,00 €
73	Impôts et taxes	323 500,00 €
74	Dotations et participations	80 608,00 €
75	Autres produits de gestion courante	3 300,00 €
76	Produits financiers	- €
77	Produits exceptionnels	2 000,00 €
	Total	777 873,91 €

SECTION D'INVESTISSEMENTS BP2021		
DEPENSES		
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	64 792,78 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	7 292,91 €
040	Opérations d'ordre entre section	23 836,00 €
041	Opérations patrimoniales	- €
10	Dotations fonds divers réserves	3 100,00 €
13	Subventions d'investissement	- €
16	Remboursement d'emprunts	41 300,00 €
20	Immobilisations incorporelles	- €
204	Subventions d'équipements versées	158 236,00 €
21	Immobilisations corporelles	121 000,00 €
23	Immobilisations en cours	- €
27	Autres immobilisations financières	- €
	Total	419 557,69 €

RECETTES		
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	300 683,91 €
024	Produits de cessions	- €
040	Opération d'ordre entre section	41 081,00 €
041	Opérations patrimoniales	- €
10	Dotations fonds divers réserves	70 192,78 €
13	Subvention d'investissement	7 600,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	- €
20	Immobilisations incorporelles	- €
204	Subventions d'équipement versées	- €
21	Immobilisations corporelles	- €
23	Immobilisations en cours	- €
	Total	419 557,69 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le budget primitif communal 2021.

○ Investissements communaux 2021-2023

Pour justifier les montants inscrits au budget d'investissement 2021 et préparer ceux des années à venir, Jean-Marie DOLLAT présente le travail de la commission Finances qui s'est réunie à plusieurs reprises pour dresser une liste de projets de la commune.

Les projets présentés lors du débat d'orientation budgétaire ont été estimés et programmés sur la durée de la mandature.

Il faudra bien sûr compter sur les bénéfices de la vente des terrains communaux en cours d'aménagement en zone 1Aud pour apporter les ressources financières nécessaires aux investissements de l'année 2022 et suivantes.

Ces projets s'établissent comme suit jusqu'en 2023 :

Investissements à prévoir (€)	2021	2022	2023
Aménagement urbain route de la Gare (800m)	inscription	étude	réalisation
Enfouissement des réseaux route de la gare	inscription	étude	
Aménagement urbain route de la Maltournée (1000m)		inscription	étude
Enfouissement des réseaux route de la Maltournée		inscription	étude
Aménagement chemin de la Coutotte accès zone à urbaniser	étude		50 000 €
Travaux préparatoires à l'urbanisation	84 000 €		
Aménagement chemin de la Gratte	inscription	réalisation	paiement
Acquisition terrain et bouclage des Craits	étude	?	?
Aménagement chemin des Combards	inscription	réalisation	paiement
Cheminement piéton de la Boulangerie au Bt locatif Carmille	1 500 €		
Cheminement piéton Chemin Neuf	2 500 €		
Réfection Place du Souvenir et place de l'Agora	étude	20 000 €	
Rénovation bâtiment du stade: salle des Asso et vestiaires	étude	réalisation	140 000 €
Travaux du stade (US Doubs Sud)	4 100 €		
Aménagement cimetière	6 800 €		
Changement chaudière école	étude préli.	réal et emprunt	20 100 €
Finir l'accès médiathèque PMR et stationnement	1 000 €		
Clôture et accès cour de l'école maternelle		3 500 €	
Site Internet rénové	3 100 €		
Renouvellement parc informatique école	15 000 €		
Acquisition et réhabilitation du bâti centre bourg			
Total	118 000 €	23 500 €	210 100 €

En 2021, outre les participations financières dues au GBM pour, d'une part, les travaux d'aménagement de la route Royale et la réfection de la rue des Fins du Verger et l'impasse Saint Louis en 2019 et d'autre part, la réfection du chemin du Rocher de Valmy en 2020, la commune envisage notamment de remplacer les postes informatiques de l'école, d'étendre le columbarium, d'entreprendre les travaux de viabilisation de la zone 1AUd le long du chemin de la Coutotte, d'aménager un sentier piéton le long du chemin Neuf (RD308), de participer financièrement à la pose des filets autour du stade de football.

S'agissant des aménagements de routes départementales traversant la commune, le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les études avaient été réalisées en 2011 dans le cadre de l'aménagement du Centre Bourg. A ce jour, seules la route de la Gare (RD478) et la route de la Maltournée (RD308) n'ont pas été aménagées alors même qu'elles supportent un trafic routier non négligeable et qu'elles sont fréquentées quotidiennement par des piétons.

Sur la base des présentations faites aux élus en commissions Finances et Travaux, le Maire propose :

- D'aménager les deux routes précitées en enfouissant les réseaux aériens (électricité, téléphone, éclairage public) ;
- De donner la priorité à la route de la Gare eu égard à son caractère urbain et au nombre d'habitants desservis ;
- De saisir la communauté urbaine Grand Besançon Métropole, aujourd'hui compétente en matière de voirie, afin de programmer les deux opérations en vue d'une réalisation au cours du mandat 2020-2026 ;
- De se fixer comme objectifs de réalisation : 2023 pour la route de la Gare et 2024 pour la route de la Maltournée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, la proposition du Maire et l'autorise à engager les démarches à cette fin.

IV.2 Adjoint à l'urbanisme et à l'habitat

○ Application du droit des sols

- Permis de construire n° PC 025 328 20 C0002, décision tacite de rejet pour défaut de complément de pièces, en date du 18 décembre 2020, pour la construction, 7, chemin de la Fontaine, d'une maison individuelle.

- Déclaration préalable n° DP 025 328 20 C0033, décision de non opposition délivrée, le 6 février 2021, à Monsieur Fabien QUINET, demeurant 6, rue de la Diligence, pour la construction d'une piscine et d'un mur de soutènement.

- Déclaration préalable n° DP 025 328 20 C0034, décision de non opposition délivrée, le 19 décembre 2020, à Monsieur Francis BERTHIER, demeurant 3, route de la Maltournée, pour la rénovation d'une baie vitrée.

- Déclaration préalable n° DP 025 328 20 C0035, décision de non opposition délivrée, le 12 décembre 2020, à Monsieur Benjamin GUYON, demeurant 16, chemin de la Fontaine, pour la modification de façade et remplacement de menuiseries extérieures.

- Déclaration préalable n° DP 025 328 20 C0036, décision d'opposition délivrée, le 12 décembre 2020, à Madame Martine SIGAUX, demeurant 25, chemin de la Gratte, pour la construction d'une piscine.

- Déclaration préalable n° DP 025 328 20 C0037, décision de non opposition délivrée, le 9 janvier 2021, à Monsieur Yves MAIRE, demeurant 2, impasse de la Combe, pour la construction d'une pergola bioclimatique et métallique.

- Déclaration préalable n° DP 025 328 20 C0032, décision de non opposition délivrée, le 5 décembre 2020, à Monsieur Georges BINET, demeurant 11, rue des Fins du Verger, pour la construction d'un abri de jardin.

- Déclaration préalable n° DP 025 328 21 C0001, décision de non opposition délivrée, le 23 février 2021, à Monsieur Najib EL HAJJI, demeurant 4, rue de la Diligence, pour la construction d'un mur de clôture.

- Déclaration préalable n° DP 025 328 21 C0002, décision de non opposition délivrée, le 23 février 2021, à Monsieur Jean Marie DOLLAT, demeurant 10, chemin de la Fontaine, pour la construction d'une pergola.

- Déclaration préalable n° DP 025 328 21 C0003, décision de non opposition délivrée, le 23 février 2021, à Monsieur Christian ROY, demeurant 14 B, route Royale, pour la construction d'un kota finlandais.

- Déclaration préalable n° DP 025 328 21 C0004, décision de non opposition délivrée, le 23 février 2021, à Monsieur Najib EL HAJJI, demeurant 4, rue de la Diligence, pour la construction d'un mur de clôture.

- Déclaration préalable n° DP 025 328 21 C0005, décision de non opposition délivrée, le 9 mars 2021, à Monsieur Gérard TOURRAIN demeurant 9, route du Village, pour la réfection d'une toiture (1^{er} bâtiment).

- Déclaration préalable n° DP 025 328 21 C0006, décision de non opposition délivrée, le 9 mars 2021, à Monsieur Gérard TOURRAIN demeurant 9, route du Village, pour la réfection d'une toiture (2ème bâtiment).

- Déclaration préalable n° DP 025 328 21 C0007, décision de non opposition délivrée, le 9 mars 2021, à Monsieur Gérard TOURRAIN demeurant 9, route du Village, pour le renforcement des fondations d'une maison

- Déclaration préalable n° DP 025 328 21 C0008, décision de non opposition délivrée, le 23 mars 2021, à Monsieur Jean CLAUDET demeurant 10, route de la Maltournée, pour un changement de volets.

- Déclaration préalable n° DP 025 328 21 C0009, décision de non opposition délivrée, le 11 mars 2021, à Monsieur Thomas RICHARD- THIEBAUT demeurant 8, rue de la Diligence, pour la démolition et reconstruction de mur de clôture.

- Déclaration préalable n° DP 025 328 21 C00010 décision de non opposition délivrée, le 13 mars 2021, à Madame Martine SIGAUX demeurant 23, chemin de la Gratte, pour la construction d'un mur de clôture.

- Déclaration préalable n° DP 025 328 21 C00011 décision de non opposition délivrée, le 6 avril 2021, à Monsieur Bernard TORDJMAN demeurant 7, route de la Maltournée pour la construction d'une pergola.

- Déclaration préalable n° DP 025 328 21 C00013 décision de non opposition délivrée, le 11 mars 2021, à Madame Jacqueline JOBELIN demeurant 12, route de la Gare pour un changement de toiture.

- Déclaration préalable n° DP 025 328 21 C0016, décision de non opposition délivrée, le 20 mars 2021, à Monsieur Jérôme DELOYE demeurant 12, chemin de la Fontaine, pour la construction d'un abri de jardin.

○ Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Une réunion du secteur Plateau s'est déroulée en visio-conférence le 23 mars 2021 à partir de 18h.

Son objet était une présentation de la procédure du PLUI en cours d'élaboration, après un rappel succinct des objectifs et grandes lignes d'ores et déjà définis du projet de territoire.

Parmi ces grandes lignes, nous pouvons remarquer l'absence actuelle de toute référence au secteur Plateau.

Sur le plan procédural, le diagnostic du territoire est toujours en cours ; il permet de définir les objectifs stratégiques du PLUI à venir.

Le calendrier prévisionnel suivant a été présenté :

- 2022 : Débat sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD),

- 2023 : Présentation du projet de zonage, de règlement et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP),

- 2024 : Arrêt du projet de PLUI, consultation des personnes publiques associées et enquête publique,

- 2025 : Approbation du PLUI et entrée en vigueur.

Un registre de concertation est en ligne sur le site Internet des registres dématérialisés à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1171>.

Vous pouvez y consulter l'état d'avancement du projet, les observations d'ores et déjà déposées et y enregistrer vos propres observations.

IV.3 Adjoint à la vie scolaire, culturelle et sociale

Hamza ZENNOUD prend la parole pour évoquer les obligations communales en terme de protection des données.

Il propose d'avoir recours au service de l'Agence Départementale d'Appui aux Territoires (ADAT) pour la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). La mission de l'ADAT, Déléguée à la Protection des Données, se déclinerait de la manière suivante :

- Accompagner la collectivité dans l'inventaire des traitements de données à caractère personnel ;
- Auditer la sécurité de la collectivité ;
- Sensibiliser les élus et les agents sur les multiples principes du RGPD et ses obligations ;
- Etre le référent dans la collectivité pour toutes les questions de l'élu et des agents relatives à la gestion des données à caractère personnel ;
- Contrôler régulièrement le respect au RGPD et au droit national en matière de protection des données ;
- Documenter les actions menées en application du RGPD ;
- Etre le référent de la collectivité devant la CNIL en cas de questionnement ou de contrôle.

Elle se décomposera en 2 phases :

- La phase de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données, avec toutes les missions énumérées plus haut ;
- La phase de suivi qui permettra de maintenir cette conformité en réalisant des audits, et de nouvelles actions de sensibilisation.

La prestation serait rémunérée de la manière suivante :

- 500 € HT pour la mise en conformité ;
- 250 € HT pour le suivi annuel avec une obligation de minimum 3 ans.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Décident d'adhérer à la prestation de l'ADAT de mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé ;

- Désigne l'ADAT comme personne morale pour être son Délégué à la Protection des Données ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision, notamment la convention avec l'ADAT et les conditions tarifaires.

IV.4 Adjoint à l'entretien et l'exploitation du domaine public :

Jacky AVIS prend la parole pour présenter les principaux travaux sur la commune.

Tout d'abord, il évoque les travaux réalisés rue Coutard Ragot et Impasse Saint Jean dans le cadre du programme d'investissement de Grand Besançon Métropole. Ils se justifiaient par le mauvais état des enrobés existants (fissures, nids de poule, affaissement). Les travaux ont consisté à raboter la couche de roulement, renouveler les enrobés et recharger les accotements en matériaux graveleux. Ces travaux ont été intégralement pris en charge financièrement par GBM. Il poursuit en indiquant que les travaux de voirie du chemin de la Grivollée ont été décalés d'un an en raison de la programmation du remplacement de la conduite d'eau en 2022.

Ensuite, il évoque les travaux de défrichement de la parcelle communale jouxtant le chemin de la Coutotte. Il rappelle que les travaux ont été confiés aux Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion pour un montant forfaitaire de 7 800 €. Ils ont nécessité un temps de travail équivalent à 65 jours d'agent. Les travaux sont quasiment terminés; une dernière journée de travail est programmée la semaine prochaine. Par ailleurs, suite à la diffusion d'un avis portant sur la vente de bois façonnés, Jacky AVIS indique que quatre habitants se sont déclarés candidats à l'acquisition de bois de chauffage pour au total 30 stères, soit une recette pour la commune de 900 €.

Outre ces travaux confiés à des entreprises, Jacky AVIS indique que les filets de protection autour du stade ont été posés par les agents du SIVOM. Ils ont nécessité une semaine de travail à deux agents à l'aide d'une nacelle. Seuls deux jours de travail seront imputés à la commune de LARNOD. Il précise également que deux passages piétons et un marquage au sol supplémentaire (damiers) ont été réalisés chemin du rocher de Valmy et route Royale, afin de sécuriser les traversées piétonnes et inciter les usagers à respecter la limitation de vitesse. Il souligne que les balises des rétrécissements de chaussée sont régulièrement remplacées.

Enfin, il précise que des études de diagnostic du réseau d'eaux usées sont en cours. Elles sont menées sous maîtrise d'ouvrage GBM. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre de la révision du schéma directeur d'assainissement suite au transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2018. L'objectif est de lutter contre la présence d'eaux claires dans le réseau menant à la station d'épuration du Moulinot. Concernant la commune de LARNOD, le secteur du lavoir constitue une source d'entrée d'eau claire importante. Cette zone va être investiguée afin de connaître précisément la nature, la localisation (domaine privé ou public) et l'étendu des désordres.

V. Questions diverses


Jean-Jacques CLAUSSE indique que le Président de la section de Quingey du Souvenir Français remercie la commune pour l'attribution d'une subvention pour la réfection de la tombe des résistants du Groupe Guy MOCQUET. Les travaux ont été réalisés et donnent entière satisfaction. Il indique que la commune de Pugey envisage une manifestation pour marquer la restauration des deux carrés militaires présents au cimetière de Pugey. Elle aura lieu probablement à l'issue de la cérémonie du 11 novembre.

Valérie BESANÇON intervient pour demander la sécurisation du carrefour de la Maltournée (RD308-RD142). Le Maire soumet l'idée de traiter le carrefour à l'aide de trois stops. Il propose de réunir la commission Sécurité à cet effet.


En l'absence d'autres interventions, la séance est levée à 23h50.

LARNOD, le 18 avril 2021

Le Maire



Mairie de LARNOD
(Doubs)



Hugues TRUDET